Association loi 1901

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE « MESSE BASSE PRODUCTION »

Le 4 janvier 2025 à 17h, les membres de MESSE BASSE PRODUCTION (ci-après l'Association) se sont réunis à *Sermaise* et en vidéoconférence en Assemblée Générale Ordinaire, pour dresser le bilan de l'exercice 2024 et préparer l'exercice suivant.

Le quorum d'un quart des membres étant atteint, conformément aux statuts, l'Assemblée Générale a pu délibérer valablement, les résultats de votes sont valides et les décisions prises sont adoptées.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre. Celle-ci figure en annexe du présent procès verbal et est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance. Sont présents à cette Assemblée Générale Ordinaire :

- M. Arthur Beaulieu (Président);
- M. David Béché (Trésorier);
- M. Raphaël Beekmann (Secrétaire);
- M. Pierre Bouniol (Membre Associé).

Sont absents à cette Assemblée Générale Ordinaire :

- M. Erwan Le Guern (Membre Associé), non représenté;
- M. Gregory LE (Membre Associé), non représenté;
- Mme Aliénor Beaulieu (Membre Associé), non représenté.

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne :

- M. Arthur Beaulieu en qualité de président de séance;
- M. Raphaël Beekmann en qualité de secrétaire de séance.

Après un mot de bienvenu, le Président de séance rappel aux personnes présentes que l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée en ce jour délibère valablement à la majorité des voix exprimées et est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- bilan financier de l'exercice 2024;
- budget, élection du bureau;
- productions et réalisations de l'exercice 2024;
- projets de l'exercice 2025.

Association loi 1901

Première résolution – Bilan financier

Le Président rappelle que l'exercice 2024 a démarré le 1 janvier 2024, et s'est clôturé le 31 décembre 2024. Sur cet exercice, l'Association a diminué son capital de $825,78 \in$ à $581,86 \in$, avec des mouvements créditeurs de $1857,27 \in$ et des mouvements débiteurs de $2101,21 \in$. Ces mouvements sont donnés ci-après dans le compte de résultat de l'exercice 2024:

Compte de	résultat -	Exercice	2024
-----------	------------	----------	------

Produits d'exploitation		N		N-1	
706000 - Vente service	€	1,225.29	₩	150.84	
707000 - Ventes de marchandises	€	52.00	€	1,142.78	
756000 - Cotisations	€	540.00	€	360.00	
758100 - Dons	€	40.00	€	0.01	
Total	€	1,857.29	€	1,653.63	

Charges d'exploitation		N		N-1	
603000 - Variation des stocks	₩	312.00	€	901.80	
611000 - Services exterieurs	€	1,642.03	€	245.14	
626000 - Frais postaux et frais de télécommunications	€	6.80	€	17.35	
627000 - Services bancaires et assimilés		140.38	€	128.08	
651000 - Redevances pour concessions licences	€	-	€	55.40	
Total	₩	2,101.21	€	1,347.77	

|--|

L'Association a ainsi réduit son capital de 243,92 € et ce en grande partie à cause d'investissement sur des biens matériels (serveur, paire de micro) mais également immatériels (location d'un serveur VPS, d'un abonnement SoundCloud et iMusician). Le Président commente ce bilan comme étant une étape nécessaire à franchir pour doter l'Association de moyens serieux pour parvenir à ses fins.

Seconde résolution – Budget, élection du bureau

Après présentation du compte de résultat, le Président propose de prendre le cap d'un exercice bénéficiaire pour 2025. Le Président, conjointement avec le Trésorier, ne proposent pas de budget spécifique pour l'exercice 2025. Cette décision fait consensus au sein de l'Assemblée et les motivations d'une telle direction financière ont été comprises. Une réunion entre Membres

Association loi 1901

Dirigeants et Associés est cependant planifiée afin de préparer d'éventuels modifications tarifaires pour l'exercice 2026, ainsi que l'établissement d'un budget au cours de l'exercice 2025.

Le Président et le Trésorier proposent de maintenir le tarif des cotisations à leur tarif actuel, soit les tarifs suivants :

- La cotisation dirigeant reste à 50€;
- la cotisation associé reste à 30€;
- la cotisation adhérent reste à 30€.

Le maintien de ces tarifs est accepté à l'unanimité des votants.

Le Président rappel que l'Assemblée doit élire les membres du bureau pour l'exercice 2024. M. Arthur BEAULIEU se présente seul au mandat de Président et cette candidature est acceptée à l'unanimité. M. David BÉCHÉ a mandaté M. Arthur BEAULIEU pour annoncer sa candiature, présentée seule, au mandat de TRÉSORIER et cette candidature est acceptée à l'unanimité. Enfin, M. Raphaël BEEKMANN se présente seul au mandat de Secrétaire et cette candidature est acceptée à l'unanimité. Le bureau de l'Association étant formé pour l'exercice 2024, les discussions peuvent se poursuivre.

M. Pierre Bouniol manifeste sa volonté de poursuivre son engagement de Membre Associé au sein de l'infrastructure et du développement logiciel de l'Association. Mme Aliénor Beaulieu à fait savoir en amont de cette Assemblée Générale qu'elle souhaitais reprendre les travaux entrepris pour les communications et la direction artistique de l'Association en tant que Membre Associée.

Le Président porte à l'attention de l'Assemblée que M. Erwan LE GUERN et M. Gregory LE, Membres Associé(e)s n'ont pas manifesté leur souhait de renouveler leurs adhésion pour l'exercice à venir. L'Assemblée remercie chaleureusement chacun d'entre eux pour les services rendus à l'Association.

Enfin, le Président souhaite remercier tout particulièrement M. Armand VIGNAT pour ses contribution exceptionnelles à l'infrastructure informatique de l'Association, consécutif à la panne de serveur rencontrée en fin d'exercice. À ce titre, il souhaite nommer M. VIGNAT Membre d'Honneur de l'Association. Cette décision est acceptée et saluée par l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Troisième résolution – Productions et réalisations de 2024

Avant de décrire et proposer de nouveaux projets pour l'exercice 2025, le Président exprime son souhait de revenir brièvement sur les productions qui ont rythmé l'exercice 2024.

Association loi 1901

En production musicale, l'Association a produit 3 LP, 8 SP ainsi que 9 MX. L'Association a signé des contrats de diffusion phonographique pour ACT 3 et ANGELA COADOU. Le Président commente ces sorties, en hausse par rapport à l'exercice 2023 en ajoutant que de nouveaux artistes rejoindrons bientôt les artistes produits par l'Association, et en rappelant que les sorties de NAC et de LA BAROQUERIE DU VAL DE BIÈVRE n'ont pas aboutis en 2024, mais sont attendus pour 2025.

Ces productions musicales ont, pour certaines fait l'objet de réalisations vidéographiques; notamment le *Concert : Œuvres Italiennes au XVIIIème* par GUILLAUME BEAULIEU ainsi que les clips de son disque FANTAISIE POUR FLÛTE SEULE SANS BASSE, qui ont été des succès en terme d'accueil et d'audience pour l'Association.

Le podcast Fréquences Basses, proposé par M. Raphaël Beekmann s'est matérialisé par 6 mix de genrse éclectiques et est un succès ayant donné à l'Association davantage de visibilité, élargissant par la même occasion son catalogue de productions.

Le podcast Radiographie, porté par M. David Béché à permis l'enregistrement de deux nouveaux épisodes, portant à quatre le nombre d'épisodes enregistrés. Un dernier épisode est requis pour finaliser cette série.

L'Association à participé à l'organisation de 5 évènements et concerts au cours de l'exercice, mettant en lumière 4 groupes produits : LA BAROQUERIE DU VAL DE BIÈVRE, GUILLAUME BEAULIEU, NAC et The Forge. Ces évènements, organisé conjointement avec les groupes ont été également des succès et s'inscrivent dans la volonté de MESSE BASSE PRODUCTION d'organiser des spectacles.

La mise en place d'une nouvelle direction artistique pour l'Association à progressé au cours de l'année, cependant, le choix du nouveau logo n'est pas encore arrété. En revanche, des typographies serif et sans-serif ont été retenus, des palettes de couleurs également.

L'amélioration de l'infrastructure informatique de l'Association s'est traduit par la mise en production d'un gestionnaire de mot de passe, VAULTWARDEN sur le serveur VPS. Des pré-productions pour les sites https://beercrackerz.org et https://manazeak.org ont été mises en lignes. L'année à été marquée par la panne du serveur, menant à sa mise au banc de la production en Novembre 2024. Cette panne à eu pour conséquence une perte de service d'une durée d'un mois; des leçons ont été tirées et seront adresseés au cours de l'exercice 2025.

En plus du maintiens des sites d'artistes déjà mis en production les exercices passés, l'Association à mis en ligne trois nouveau site pour des Membres Adhérents, portant à 11 le nombre de site maintenus par l'Association. L'application BeerCrackerzMobile à été mise en ligne sous la forme d'une version alpha privée, réservée à 17 invités selectionnés pour tester l'application.

Association loi 1901

La mise en vente de tirages photographiques des expositions de M. Guillaume CRANTZ et M. Raphaël BEEKMANN n'ont pas encore générés de commandes.

Le projet de collection T-Shirt « Power Plant », proposé par M. Guillaume CRANTZ au cours de l'exercice 2023 est maintenant terminé, puisque les 3 derniers T-Shirt disponibles à la vente ont été vendus.

Quatrième résolution – Projets de l'exercice 2025

Projets musicaux

Le Président, dans son rôle de responsable de la production musicale énumère les projets musicaux pour l'exercice à venir, avec la sortie prévue en mai d'un EP de ANGELA COADOU (qui sera pressé en Digipak), d'un album de NAC (pressé en Crystal Box) et d'un album de LA BAROQUERIE DU VAL DE BIÈVRE (pressé en Crystal Box). Un nouvel enregistrement d'album de GUILLAUME BEAULIEU est prévue à l'été 2025 et son financement est assuré par une campagne de financement participative à l'entier bénéfice de M. Guillaume BEAULIEU.

DVPE/DROP DIE nous a confié plusieurs single, antérieurs à notre collaboration à publier. Ces singles feront l'objet d'un calendrier de sorties qui permettra d'augmenter la visibilité de l'artiste sur les plateformes. LA BAROQUERIE DU VAL DE BIÈVRE envisage la sortie de 1 à 3 single au cours de l'année. Enfin, INTERFLUV à prévu de réaliser entre 1 et 3 mix en son nom.

Un nouvel artiste, NOIIISKE, avec un projet de 3 EP devrait rejoindre le rang des Membres Adhérents de l'Association en début d'exercice afin de produire ces opus. Aussi, KRYO est en discussion avec l'Association pour l'aider à mener à bien son projet d'EP, pouvant se matérialiser par la signature d'un contrat de diffusion phonographique.

M. Raphaël BEEKMANN propose de poursuivre la tenue du podcast FRÉQUENCES BASSES. M. David BÉCHÉ propose de réaliser le dernier enregistrement du podcast RADIOGRAPHIE, afin de pouvoir par la suite réaliser le montage et la production de cette serie.

Projets vidéographiques

En plus de continuer à produire des supports vidéographiques pour accompagner chaque production musicale, le Président présente le projet de documentaire, commandé par LA BARO-QUERIE DU VAL DE BIÈVRE. Ce dernier sera un court-métrage retraçant l'histoire de la musique baroque autour de la Bièvre, rivière qui à été le berceau pour cet ensemble. L'Association y interviendra pour la réalisation technique; la scénarisation et la réalisation sont assurées par LA BAROQUERIE DU VAL DE BIÈVRE directement. Un déplacement est prévu en Angleterre pour réaliser une partie du tournage.

Association loi 1901

M. Raphaël Beekmann propose la mise en place de vidéogrammes reprennant l'intégralité des albums produits par l'Association, accompagnés d'animations et de chapitrages.

Si le besoin se fait ressentir par un artist sous contrat avec MESSE BASSE PRODUCTION de réaliser un clip, l'Association s'en chargera bien volontiers.

Projets logiciels

Après une briève présentation de l'ensemble des projets logiciels, le Président énumère les logiciels candidats à des mises à jours majeures au cours de cet exercice.

BEERCRACKERZ, accessible via https://beercrackerz.org et BEERCRACKERZMOBILE verront leur première version officielle proposé au public, sous la forme d'une alpha ouverte. L'Association ne lancera pas de communication officielle, mais cette publication permettra de d'obtenir des retours d'utilisateurs afin d'améliorer l'application en vu de sa communication au public.

M. Pierre BOUNIOL et M. Arthur BEAULIEU auront la charge de mettre en ligne une instance de MANAZEAK, ouverte au public et utilisant le catalogue de MESSE BASSE PRODUCTION afin de faire la démonstration de l'application.

M. Raphaël BEEKMANN et M. Arthur BEAULIEU auront la charge de mettre à jour le site officiel de l'Association, afin de le rendre dynamique avec une base de donnée et un panel d'administration.

M. Arthur BEAULIEU propose de créer une alpha privée pour une nouvelle application mobile, MONDOURDANNAIS, agrégateurs d'informations autour des communes qui composent le Dourdannais en Hurepoix.

Afin de conclure l'énumération des projets logiciels, le Président propose, avec l'aide de M. Armand VIGNAT, M. Raphaël BEEKMANN et M. Pierre BOUNIOL de continuer de renforcer l'infrastructure informatique de l'Association, en mettant en place de nouveaux services de monitoring, ainsi qu'un système de sauvegarde et de gestion de la charge adapté pour prévenir toute éventuelle panne de serveur.

Projets textiles

M. Raphaëkl BEEKMANN propose de réaliser au cours de l'exercice, une collection de T-Shirt. Fort de l'experience de production de l'exercice 2023, ce projet prendrait la forme de pré-commandes et permettrait à l'Association de continuer à gagner en experience sur ce secteur.

Association loi 1901

Fonctionnement

Enfin, afin de conclure cette Assemblée Générale, le Président soumet à la discussion certains points relevant du fonctionnement de l'Association qui pourraient être bénéfiques pour gagner en productivité.

M. Raphaël BEEKMANN propose de finaliser la nouvelle direction artistique de l'Association par le choix d'un nouveau logo. Cela permettrait de compléter les travaux entammer à l'exercice 2024 sur les typographies officiels de l'Association, des jeux de couleurs à exploiter ainsi que des graphismes qui accompagnerait cette direction artistique.

La mise en place de modèles de communication, consécutif à une sortie en production est également à prévoir. Cette mise en place comprendrait des modèles de posts, de stories et de textes permettant de communiquer plus éfficacement sur les sorties de l'Association.

L'ordre du jour ayant été épuisé à 17h43 et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par le président de séance.

Le Président
M. Arthur Beaulieu

Le SECRÉTAIRE
M. Raphaël BEEKMANN

Association loi 1901

Annexe 1 – Émargement de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 janvier 2025

M. Arthur Beaulieu	
М. David Bе́сне́	
M. Raphaël Beekmann	
M. Pierre Bouniol	